

Communiqué de presse

Pour la gratuité des retransmissions des événements sportifs pour les pouvoirs locaux !

19-01-2016

Le **cdH**, par la voix d'**Isabelle MOINET**, soutient **la gratuité des retransmissions des événements sportifs pour les pouvoirs locaux**. La députée a interrogé le Ministre des Médias en Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias sur les plans prévus par la RTBF **pour la diffusion des matches de l'Euro 2016**. Isabelle MOINET a également demandé s'il était possible de prévoir **une concertation entre la RTBF et les communes**.

Selon le Ministre, **la RTBF autorise les diffusions de matches sur grands écrans dans le cadre d'événements existants récurrents** dans lesquels de tels écrans sont généralement placés pour conserver le public habituel. En revanche, **une contribution de principe par personne est fixée pour les grands écrans créés spécifiquement pour l'événement sportif**.

Pour la Députée, **il faut prévoir une autorisation gratuite** pour les pouvoirs locaux désireux d'organiser ces retransmissions. En effet, il s'agit dans ce cadre spécifique de **renforcer au niveau local une mission prioritaire du service public de la RTBF**, à savoir, comme le définit le décret du 14 juillet 1997, l'offre au public de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un service de diffusion sonore et télévisuelle qui assure l'accès à tous les programmes. En outre, dans son contrat de gestion, il est inscrit qu'« **en tant que service public, la RTBF affirme qu'elle appartient à tous et s'adresse à tous** ».

Pour **Isabelle MOINET**, rien n'équivaut un match des Diables rouges en termes de « **partage d'émotions dans les moments forts** », qui est une des définitions du divertissement inscrit dans le contrat de gestion de la RTBF. **Elle espère donc bien que les pouvoirs locaux pourront participer librement à cette mission du service public !**

Contact Presse : Gaëtan DUMOULIN – +32 (0) 498 34 46 40 – gaetan.dumoulin@pcf-cdh.be

